



Gavaudun

*****DOSSIER*****

**Enquête relative à l'aliénation partielle
du chemin rural de « Fournié-Bas »**

*du lundi 28 septembre 2020 – 9h30
au Jeudi 15 octobre 2020 – 12h00*

Aliénation partielle du chemin rural situé au lieu-dit « Fournié-Bas »

CONTENU DU DOSSIER

Composition du dossier :

- Avis d'enquête publique – 1 page
- Notice explicative – 1 page
- Plan de situation du lieu-dit de « Fournié-Bas » sur la commune de Gavaudun – 1 page
- Plan des parcelles référencées section D n°430, 431, 807 et 808 – 1 page
- Extrait du plan cadastral d'une portion du chemin rural de « Fournié-Bas » - 1 page
- Tableau des parcelles du/des propriétaire(s) concerné(s) – 1 page
- Photos des panneaux d'avis d'enquête publique – 2 pages
- Annonce d'avis d'enquête publique du Journal LA DÉPÊCHE DU MIDI (47) du 12/09/2020 – 1 page
- Annonce d'avis d'enquête publique du journal SUD-OUEST (47) du 12/09/2020 – 1 page

Eléments administratifs :

- Arrêté n°AR-2020-02 du 09/09/2020 – 2 pages
- Délibération du conseil municipal n°33-2020 du 07/09/2020 – 2 pages
- Délibération du conseil municipal n°31-2020 du 27/07/2020 – 2 pages

COMMUNE DE GAVAUDUN

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête relative à l'aliénation partielle
du chemin rural de « Fournié-Bas »
du lundi 28 septembre 2020 – 9h30
au Jeudi 15 octobre 2020 – 12h00

Par arrêté n° AR-2020-05 en date du 09/09/2020 le Maire de la commune de GAVAUDUN a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur l'aliénation partielle du chemin rural de « Fournié-Bas ».

A cet effet, Madame Aurélie TINGAUD a été désignée en qualité de Commissaire Enquêteur.

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés et consultables en Mairie de Gavaudun à Le Bourg 47150 GAVAUDUN du lundi 28 septembre 2020 – 9h30 au jeudi 15 octobre 2020 – 12h00 inclus, aux jours et heures habituelles d'ouverture :

- le lundi : de 09h30 à 12h00,
- le Jeudi : de 09h30 à 12h00
- le samedi : de 10h30 à 12h00.

Le dossier soumis à l'enquête publique sera également consultable sur le site internet de la commune : <https://gavaudun.fr/>

Chacun pourra prendre connaissance du dossier d'enquête et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit par voie postale à Madame le Commissaire Enquêteur, Mairie de Gavaudun - Le Bourg 47150 GAVAUDUN. Ou par mail à l'adresse suivante : mairiegavaudun@orange.fr

Madame le commissaire enquêteur accueillera le public pour recevoir ses observations en mairie :

- Le samedi 3 octobre de 10h30 à 12h00
- Le Jeudi 15 octobre de 09h30 à 12h00

Le public devra respecter les conditions sanitaires liées au COVID-19 en vigueur au moment de la visite.

A l'issue de l'enquête publique, les administrés pourront consulter son rapport et ses conclusions à la Mairie de GAVAUDUN, aux jours et heures habituels d'ouverture, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

NOTICE EXPLICATIVE

Aliénation partielle du chemin rural situé au lieu-dit « Fournié-Bas »

Conformément aux délibérations n°31-2020 et n°33-2020, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de transférer l'assiette d'une partie du chemin rural situé au lieu-dit « Fournié-Bas ».

Les chemins ruraux sont affectés à l'usage public, or une partie du chemin rural de « Fournié-Bas » situé sur les parcelles référencées section D numéros 430, 431, 807 et 808 n'est plus affecté à l'usage du public qui n'a pas lieu de l'utiliser et constitue aujourd'hui une charge d'entreprise pour la collectivité.

Dans l'intérêt général, il est nécessaire de favoriser l'usage du chemin rural de « Fournié-Bas » comme chemin de randonnée pédestre, équestre et cycliste et ainsi permettre la continuité des chemins existants alors qu'aujourd'hui elle n'est plus assurée.

L'aliénation partielle de ce chemin rural, prioritairement aux riverains, apparaît bien comme la meilleure solution. Pour cela, conformément à l'article L161-10-1 du code rural et de la pêche maritime il convient de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation de ces biens du domaine privé de la commune.

Cette aliénation se caractériserait comme suit :

- désaffectation du tronçon du chemin rural de Fournié-Bas situé sur les parcelles référencées section D numéros 430, 431, 807 et 808, représentant une surface cadastrale d'environ 20a 70ca.

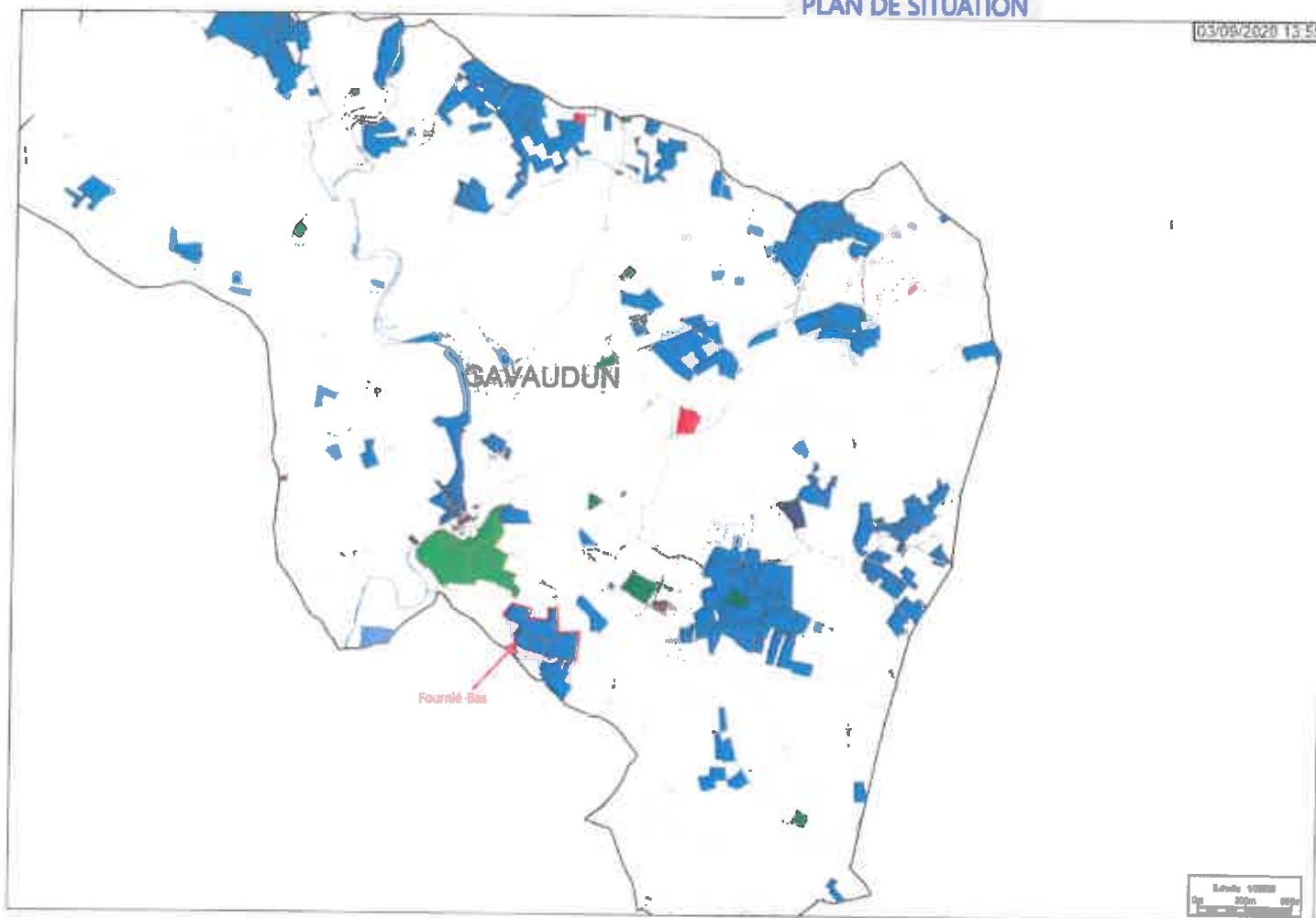
- acquisition d'un nouveau tronçon du chemin rural de Fournié-Bas, largeur de 2 mètres à usage des piétons, vélos et chevaux situé sur les parcelles référencées section D numéros 430, 431 et 808, représentant une surface cadastrale d'environ 12a 14ca pour une longueur d'environ 607 mètres.

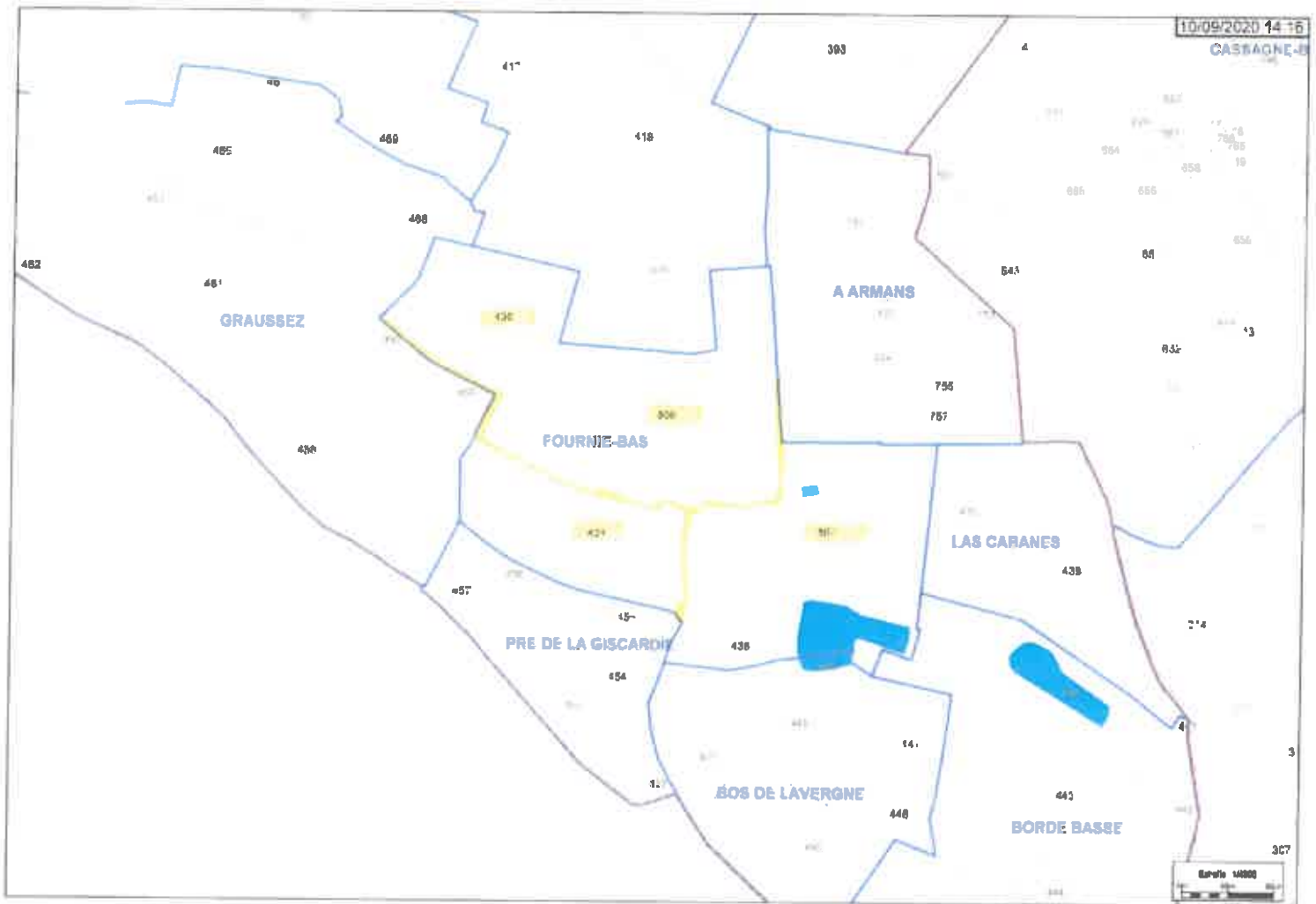
Les superficies de la partie du chemin rural devant être aliénée par la Commune ainsi que celle mise au profit de la Commune feront l'objet de documents d'arpentage établis par un géomètre expert.

Gavaudun, le 11/09/2020

Monsieur le Maire,
Adrien TEYSSÉDOU.







Département :
LOT ET GARONNE

Commune :
GAVAUDUN

Section : D
Feuille : 000 D 02




Échelle d'origine : 1/2500
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 27/05/2020
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF83CC44
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

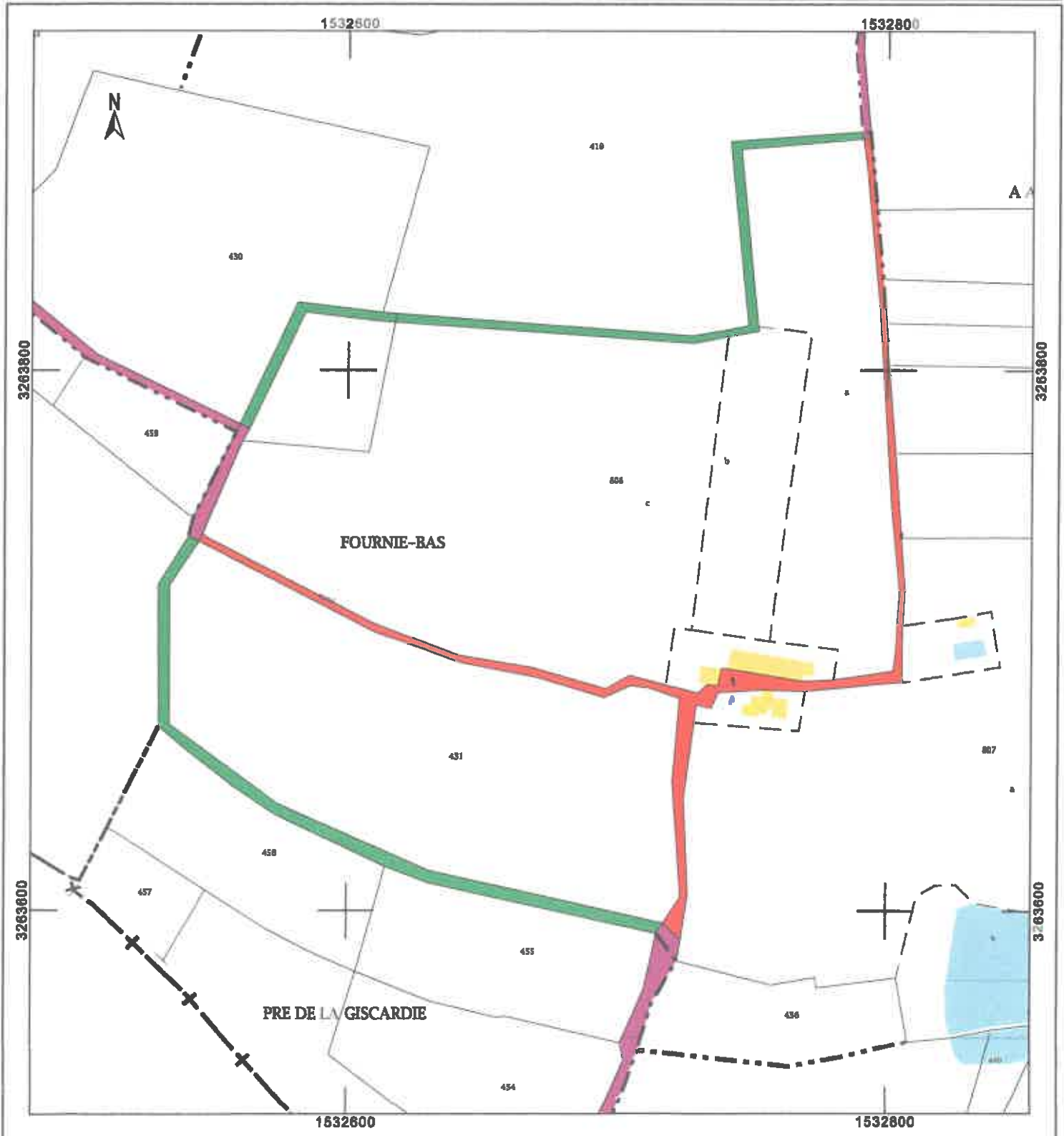
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

-  Projet de cession, largeur 2m max,
usage vélos, piétons chevaux
-  Chemin rural existant à aliéner
-  Chemin rural existant conservé

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
AGEN
Pôle de Topographie et de Gestion
Cadastrale Centre des Finances
Publiques 47921
47921 AGEN CEDEX 9
tél. 05 53 69 19 19 -fax
ptgc.470.agen@dgifp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr





Aliénation partielle du chemin rural situé au lieu-dit « Fournié-Bas »

Tableau des parcelles du/des propriétaire(s) concerné(s)

Section	Parcelle	Lieu-dit	PROPRIÉTAIRE(S)
D	430	FOURNIÉ-BAS	M. CADIOU/CLAUDE GASTON GILBERT - Mme ODET/MARTINE HELENE
D	431	FOURNIÉ-BAS	M. CADIOU/CLAUDE GASTON GILBERT - Mme ODET/MARTINE HELENE
D	807	FOURNIÉ-BAS	M. CADIOU/CLAUDE GASTON GILBERT - Mme ODET/MARTINE HELENE
D	808	FOURNIÉ-BAS	M. CADIOU/CLAUDE GASTON GILBERT - Mme ODET/MARTINE HELENE







Suivez La Dépêche du Lot & Garonne sur les réseaux sociaux



Suivez, partagez et commentez nos actus, live et infos exclusives !



47 @LaDepêche47

LA DÉPÊCHE
LE MEILLEUR DE L'ACTUALITÉ AU QUOTIDIEN

Découvrez notre offre 100% numérique

- L'e-journal dès 5h du matin sur web et mobile
- L'accès en illimité à tous les contenus de ladepeche.fr

Retrouvez nos offres d'abonnement sur ladepeche.fr

Nous contacter ?

Abonnements 09 70 80 80 81
depecheabos@ladepeche.fr

Publicité commerciale 05 33 07 30 00
agence@ladepeche.fr

Petites annonces particulières 04 3000 7000
ape@lagedecomm.fr

Offres d'emploi professionnels 04 3000 9000
pub-emploi@midilibre.com

Annonces légales 05 62 11 37 37
service.legale@o2pub.fr

Caméts 05 62 11 37 77
(De 19h30 à 19h30)
service.camets@ladepeche.fr

Facile !

TOUJOURS UNE QUESTION DE VISIBILITÉ

2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32 33 34 35 36 37 38 39 40 41 42 43 44 45 46 47 48 49 50 51 52 53 54 55 56 57 58 59 60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 100

Agence, votre partenaire à vie en France
www.legaleo2pub.fr

Journal habillé et recevoir les annonces légales. Tarif et présentation réglementés, arrêté préfectoral N°2017-03-076A. Prix : 1,25€ HT le caractère par colonne, de 8h à 18h. Reproduction interdite ailleurs.

AVIS PUBLICS

Enquêtes publiques

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DE GARABUDUN - 47300

Sur le projet d'aménagement partielle du chemin rural de « FOUILLE-BIS » à GARABUDUN

Par arrêté municipal en date du 09/09/2020, le Maire de GARABUDUN a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur l'édification partielle du chemin rural de « FOUILLE-BIS », sur la commune de GARABUDUN.

A cet effet, M^{me} Anabelle THIRGAUD a été nommée commissaire enquêteuse. L'enquête se déroulera à la mairie de GARABUDUN du lundi 14 septembre 2020 - 9h30 au mardi 15 septembre 2020 - 16h30 aux heures habituelles d'ouverture au public soit le mardi : de 09h30 à 12h00, le mardi : de 09h30 à 12h00 et le samedi : de 10h30 à 12h00.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier sera consultable en mairie et sur son site internet. Les observations relatives à ce projet, pourront être consignées sur le registre d'enquête publique déposé en mairie ou par courrier à transmettre à Madame le Commissaire-enquêteur - Mairie - Le Bourg - 47300 GARABUDUN. Ou par mail à l'adresse suivante : mairie@commune-garabudun.fr

La commissaire-enquêteuse recevra en mairie le public dans les locaux de la mairie ;
- Le samedi 3 octobre de 10h30 à 12h00
- Le lundi 12 octobre de 09h30 à 12h00
Le public devra respecter les conditions sanitaires liées au COVID-19 en vigueur au moment de la visite.

Sur rapport et ses conclusions, transmis au moins un mois après clôture de l'enquête, seront tenus à la disposition du public à la Mairie de GARABUDUN pendant un an.
A l'issue de l'instruction, le Conseil Municipal se prononcera, par délibération, sur l'édification partielle du chemin rural de « FOUILLE-BIS », au vu des conclusions de l'enquête publique.

ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DE SAINT-VINCENT-DE-LAMONTOIE

Enquête publique sur le projet de modification n°7 du Plan Local d'Urbanisme.

Par arrêté n° 2020-046 du 28/08/2020, le Président d'Adret Communauté a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur la modification n°7 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Vincent de Lamontoie. Monsieur Fabrice DURAI, Vice-président à l'urbanisme d'Adret Communauté, est la personne responsable du projet, auprès de qui des informations peuvent être demandées.
A l'issue de l'enquête publique, le conseil communautaire approuvera la modification n°7 du Plan Local d'Urbanisme de Saint-Vincent de Lamontoie éventuellement modifiée pour tenir compte des observations faites lors de l'enquête et relevant de la commission enquêteuse.

A cet effet, Monsieur le Président du tribunal administratif de Bordeaux a désigné M. Guy MARCHET, en qualité de commissaire enquêteur. L'enquête se déroulera en mairie de Saint-Vincent de Lamontoie du lundi 14 septembre 2020 à 9h30 au mardi 15 octobre 2020 à 16h30, soit durant une période consécutive de trente-trois (33) jours.
La commissaire enquêteuse recevra le public en mairie de Saint-Vincent de Lamontoie les :
- Vendredis 11 septembre de 9h à 12h
- Mardis 12 octobre de 9h à 12h
- Mardis 19 octobre de 9h à 12h
- Mardis 26 octobre de 9h à 12h
Le dossier d'enquête pourra être consulté sur le site www.ladepêche.com et en mairie de Saint-Vincent de Lamontoie aux jours et heures habituelles d'ouverture.

Les observations sur le projet de Plan Local d'Urbanisme pourront être consignées :
- sur le registre d'enquête déposé en mairie,
- par courrier à l'attention du commissaire enquêteur, Mairie au Bourg, 47300 SAINT-VINCENT DE LAMONTOIE
- à l'adresse mail suivante : projetplu@commune-saintvincent-lamontoie.fr
Le dossier soumis à enquête publique comprend :
- Le projet de modification de PLU
- Les avis émis sur le projet.
Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie, au siège d'Adret Communauté, sur le site de la Communauté de communes et à la préfecture de Lot-et-Garonne pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

légales

VENTES AUX ENCHÈRES

Ventes mobilières

SCP ACTES SUD-OUEST
PONTICQ - DOMMERC - FRANCONIS - LEONARD - LUX
Huissiers de Justice Associés - Jus Tech - 0700 468111 - 101, 05 02 47 01 07

VENTES AUX ENCHÈRES PUBLIQUES JUDICIAIRES
MERCREDI 16 SEPTEMBRE 2020 A 13H30

Plus d'informations sur www.ventesjudiciaires.com

legales-online.fr

le site des annonces légales de la vie juridique des entreprises

Publiez vos annonces légales « Vie des sociétés » en 1 clic

Accompagnement en ligne de la rédaction de l'annonce à la publication

LOT6 20 24 29 45 48

411 236

3 000 000 €

JOUEZ GRATUITEMENT DES NUMÉROS : SÉRIEMENT, SÉRIEMENT
APPELÉ LE 06 74 74 74 74 (appel sur facture)

VINO 8 10 12 15 20 25 33 41

4 700 046

3 000 000 €

JOUEZ GRATUITEMENT DES NUMÉROS : SÉRIEMENT, SÉRIEMENT...
APPELÉ LE 06 74 74 74 74 (appel sur facture)

VINO 2 8 14 18 27 37 41

4 700 046

3 000 000 €

JOUEZ GRATUITEMENT DES NUMÉROS : SÉRIEMENT, SÉRIEMENT...
APPELÉ LE 06 74 74 74 74 (appel sur facture)

VINO 1 3 7 8 10 14 18 21 24 25 26 27 33 37 41

1 414 108

3 000 000 €

JOUEZ GRATUITEMENT DES NUMÉROS : SÉRIEMENT, SÉRIEMENT...
APPELÉ LE 06 74 74 74 74 (appel sur facture)

Vous souhaitez améliorer vos revenus ou votre retraite avec une activité complémentaire ?

Nous recherchons un(e)

PORTEUR(SE) DE JOURNAUX

7 jours sur 7

Si vous êtes un(e) "libre-est", possédant un moyen de locomotion :

- Revenus modestes
- Couverture sociale
- Statut vendeur - co-porteur de presse indépendant

Contact : GADP - Annesse-et-Besuffes au 06 88 07 41 78



Partageons plus que l'information.

Vous souhaitez améliorer vos revenus ou votre retraite avec une activité complémentaire ?

Nous recherchons un(e)

PORTEUR(SE) DE JOURNAUX

7 jours sur 7

Si vous êtes un(e) "libre-est", possédant un moyen de locomotion :

- Revenus modestes
- Couverture sociale
- Statut vendeur - co-porteur de presse indépendant

Contact : SARL TALLET au 06 88 85 84 81



Partageons plus que l'information.

Annonces légales et officielles

Annonces légales

Vie des sociétés

SAS LA PALME BONHEUR

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par actions simplifiée, en date du 2 septembre 2020, dont les caractéristiques sont les suivantes :

Forme : SAS.

Dénomination sociale : LA PALME BONHEUR.

Objet social : défilé de pain, pâtisseries, viennoiseries, wedding et épicerie locale.

Siège social : 7, rue Jean-Racine, 47300 Villeneuve-sur-Lot.

Durée : 99 ans.

Capital social : 1 000 euros.

Présidents : M^{me} Jennifer CHAILLET, 7, rue Jean-Racine, 47300 Villeneuve-sur-Lot.

Associés/Actionnaires : Chambre de métiers et de l'artisanat interdépartementale, 4 Allée de La Fayette, 47000 Agen.

Pour avis, le président.

Avis administratifs et judiciaires

Autres avis

Commune de Gavaudan

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE sur le projet d'alignement partiel de chemin rural de Fornalé-Bas à Gavaudan

Par arrêté municipal en date du 8 septembre 2020, le maire de Gavaudan a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur l'alignement partiel du chemin rural de Fornalé-Bas, sur la commune de Gavaudan.

À cet effet, M^{me} Aurélie THOUVENOT a été nommée comme commissaire-enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie de Gavaudan du jeudi 24 septembre 2020, 9 h 30, à jeudi 10 octobre 2020, 18 heures, aux jours et heures habituels d'ouverture au public soit le lundi de 9 h 30 à 12 heures, le jeudi de 9 h 30 à 12 heures et le samedi de 10 h 30 à 12 heures.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier sera consultable sur place et sur son site internet. Les observations relatives à ce projet pourront être consignées sur le registre d'enquête publique déposé en mairie ou par courrier à destination de M^{me} le Commissaire-Enquêteur, mairie Le Bourg 47100 Gavaudan ou par mail à l'adresse suivante : mairie.gavaudan@orange.fr

Le commissaire-enquêteur réserve au public la possibilité de se rendre dans les locaux de la mairie : le samedi 9 octobre de 10 h 30 à 12 heures ; le jeudi 10 octobre de 9 h 30 à 12 heures.

Le public devra respecter les conditions sanitaires liées au Covid-19 en vigueur au moment de la visite.

Son rapport et ses conclusions, transmis au moins un mois après clôture de l'enquête, seront tenus à la disposition du public à la mairie de Gavaudan pendant un an.

À l'issue de l'instruction, le Conseil municipal se prononcera, par délibération, sur l'alignement partiel du chemin rural de Fornalé-Bas, au vu des conclusions de l'enquête publique.

Carnets

Hommages et messages sur carnet.sudouest.fr
votre service au 05 35 31 29 37 ou sur so.carnets@sudouest.fr

Noces d'or

7018700



Olivier GATUNGU, leur fils, est heureux de souhaiter à ses parents

Michel et Plumette

un très bel anniversaire pour leurs 50 ans de mariage.

Une bénédiction aura lieu, ce jour, samedi 12 septembre, à 10 heures, en la chapelle Sainte-Jeanne-d'Arc, cours Tarzac, à Arcachon.

Avis de décès

7018702

Marie-Hélène BESNIER et Jacques, sa sœur et son beau-frère ; Christian DORADO et Marie-Liwa, son frère et sa belle-sœur ; Jean-Louis DORADO et Lynda, son frère et sa belle-sœur, ont le tristesse de vous faire part du décès de

M. Jean DORADO.

Ses obsèques ont eu lieu le mercredi 9 septembre 2020, à Castelnau, où il a été inhumé dans le caveau familial. La cérémonie s'est déroulée dans la plus stricte intimité selon la volonté de sa fille.

Remerciements

873814

MARMANDE

Bernard et Francine FIANT, son fils et sa belle-fille ; Martine et François GUILHEM-DUCLEON, sa fille et son gendre ; ses petits-enfants et arrière-petits-enfants et l'ensemble de la famille, très touchés de l'affection et de la sympathie que vous leur avez témoignées lors du décès de

M. François FIANT,

vous remerciant très sincèrement. La famille tient à remercier l'ensemble du personnel soignant pour son dévouement et sa gentillesse.

FF Leffrès, 57-59, avenue Jean-Baptiste Lamarque, 63 05 01 22 00 24.

Avis d'obsèques

874678

BORDEAUX VILLENEUVE-SUR-LOT

Geneviève TRELHES, son épouse ; Caroline LASSABE, sa fille ; Jean-Luc TRELHES, son fils ; ses petits-enfants et toute sa famille ont le tristesse de vous faire part du décès de

M. Yves TRELHES,

à l'âge de 92 ans.

Une cérémonie religieuse aura lieu le mardi 15 septembre 2020, à 9 heures, en l'église Saint-Martial à Bordeaux.

FF Leffrès, 57-59, avenue Jean-Baptiste Lamarque, 63 05 01 22 00 24.

874681

HAUTES-PIENNES

M^{me} Martine ALEXIS, son épouse ; Stéphane et Jacques, ses fils ; Loïc, sa belle-fille ; Ousman, Noam, Lyem, ses petits-enfants ; les familles ALEXIS et ZAVAN, parents et amis, ont le tristesse de vous faire part du décès de

M. Alistar Alban ALEXIS,

survenu à l'âge de 86 ans.

Un dernier hommage lui sera rendu le mardi 15 septembre 2020, à 17 h 30, au crématorium de Tonneins. M. ALEXIS repose en la chapelle funéraire B, rue Louis-José à Tonneins, où un registre est mis à disposition. Ni plaque ni couronne, une rose tout simplement. Le présent avis tient lieu de faire-part. Concoillances sur www.pf-leffres.fr

FF Leffrès, 57-59, avenue Jean-Baptiste Lamarque, 63 05 01 22 00 24.

874086

CASTELJALOUX

M. Jean-Claude LAFORGE (†), M. et M^{me} Jean-Paul et Marie-Noëlle LAFORGE, M. et M^{me} Jean-Pierre et Sylvie LAFORGE, M^{me} et M. Marie-Claude et Christian BRIGNOL, ses enfants ; ses petits-enfants et arrière-petits-enfants, parents et alliés, très touchés par les innombrables marques de sympathie et d'amitié qui leur ont été témoignées lors du décès de

M^{me} Marie-Anne LAFORGE,

et dans l'impossibilité d'y répondre individuellement, vous prient de bien vouloir trouver ici l'expression de leurs sincères remerciements.

FF Leffrès, 57-59, avenue Jean-Baptiste Lamarque, 63 05 01 22 00 24.

874108

CLAIRAC

Ses sœurs et sa belle-sœur, ses neveux et nièces, les familles NOYE, PELERIN, GUITTIERREAU, PITRA, parents et amis remercient toutes les personnes qui, par leurs témoignages d'amitié ou leur présence aux obsèques de

M^{me} Huguette BILLAUD, née NOYE,

ont partagé cette douloureuse épreuve. La famille tient à remercier tout particulièrement l'ensemble de l'équipe de l'ÉPAD Les Capucins de Clairac pour son dévouement et sa gentillesse.

Concoillances sur www.pf-leffres.fr
FF Leffrès, 57-59, avenue Jean-Baptiste Lamarque, 63 05 01 22 00 24.

874108

TONNEINS

M^{me} Monique DUVAL-LABADIE, son épouse ; Nadège et Julien, Tedy et Rachelle, Kévin et Gwendoline, ses enfants et leurs conjoints ; Camille, Aïda, Arthur, ses petits-enfants ; les familles LABADIE et DUVAL, parents et amis remercient toutes les personnes qui, par leurs témoignages d'amitié ou leur présence aux obsèques de

M. Lucien LABADIE,

ont partagé cette douloureuse épreuve. La famille tient à remercier tout particulièrement l'ensemble du personnel soignant pour son dévouement et sa gentillesse.

FF Leffrès, 57-59, avenue Jean-Baptiste Lamarque, 63 05 01 22 00 24.

873806

BEAUPUY (47) REDONS (40) MERIGNAC (33) LANDIRAS (33)

Michel GAYRAUD, son fils ; Véronique PADOVANI, sa petite-fille et son conjoint ; Corinne GAYRAUD, sa petite-fille et son conjoint ; Virginie BONS, son arrière-petite-fille et son conjoint ; Clotilde et Arthur, ses arrière-arrière-petits-enfants ; la famille PÉRE, parents et amis, remercient toutes les personnes qui, par leurs témoignages d'amitié ou leur présence aux obsèques de

M^{me} Magali TBOULET, née PÉRE,

ont partagé cette douloureuse épreuve. Concoillances sur www.pompes-funeres-leffres.fr

FF Leffrès, 57-59, avenue Jean-Baptiste Lamarque, 63 05 01 22 00 24.

Sud Ouest emploi

Un bon recrutement ça ne s'improvise pas

CONSEIL PERSONNALISÉ | EXPERTISE PRIORITAIRE | DIFFUSION CIBLÉE | REACTIVITÉ

emploi@sudouest.fr - 05 35 31 27 42



DEPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE
COMMUNE DE GAVAUDUN

Gavaudun

ARRÊTÉ n° AR-2020-05 PORTANT
SUR L'OUVERTURE D'UNE ENQUETE PUBLIQUE
EN VUE DE L'ALIENATION PARTIELLE DU CHEMIN RURAL DE « FOURNIÉ-BAS ».

Le Maire de la Commune de GAVAUDUN

Vu le Code rural et de la pêche maritime, et notamment ses articles L. 161-10 et R. 161-25 et suivants,

Vu le Code des relations entre le public et l'administration, notamment ses articles L. 134-1, R. 134-5 et suivants,

Vu la délibération n°31-2020, du 27/07/2020, relative à l'accord de principe pour enquête publique sur la modification d'assiette du chemin rural de « Fournié-Bas ».

Vu la délibération n°33-2020, du 07/09/2020, relative à la désaffectation du chemin rural de « Fournié-Bas » et à l'ouverture de l'enquête publique en vue de son aliénation partielle,

Vu le dossier d'enquête constitué,

Vu la liste départementale des commissaires enquêteurs,

ARRETE

ARTICLE 1 : A compter du 28 septembre 2020 est ouverte une enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural situé à « Fournié-Bas ».

ARTICLE 2 : Madame Aurélie TINGAUD, inscrit sur la liste d'aptitude 2020, est nommée Commissaire enquêteur.

ARTICLE 3 : Un dossier d'enquête publique est déposé à la Mairie de Gavaudun, sise à Le Bourg 47150 GAVAUDUN, siège de l'enquête, pendant 18 jours consécutifs du lundi 28 septembre, à 9h30 au jeudi 15 octobre inclus à 12h00.

Il est consultable par toute personne aux jours et horaires d'ouverture suivants :

- Le Lundi : de 09h30 à 12h00
- Le Jeudi : de 09h30 à 12h00
- Le samedi : de 10h30 à 12h00

AR PREFECTURE

047-214701096-20200909-2020_AR_05-AR
Reçu le 11/09/2020

Le dossier d'enquête sera également consultable sur le site internet de la commune
<https://gavaudun.fr/>

ARTICLE 4 : Pendant la durée de l'enquête, les observations formulées par le public seront enregistrées sur un registre spécialement ouvert à cet effet. Elles pourront être directement consignées sur le registre en mairie ou être adressées à la mairie à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse : Mairie de Gavaudun, Le Bourg 47150 GAVAUDUN. Ou par mail à l'adresse suivante : mairiegavaudun@orange.fr

ARTICLE 5 : Le commissaire enquêteur recevra le public dans les locaux de la mairie les :

- Le samedi 3 octobre de 10h30 à 12h00
- Le jeudi 15 octobre de 09h30 à 12h00

ARTICLE 6 : Quinze jours au moins avant l'ouverture des enquêtes, le présent arrêté sera affiché en Mairie et aux extrémités du chemin rural situé au lieudit « Fournié-Bas » et sur le tronçon faisant l'objet du projet d'aliénation, ainsi que sur le site internet de la commune.

Un certificat de l'autorité municipale constatant l'accomplissement de ces formalités sera annexé au rapport du commissaire-enquêteur.

Un avis d'enquête sera en outre inséré dans deux journaux du département (La Dépêche, Sud-Ouest).

ARTICLE 7 : Le public devra respecter les conditions sanitaires liées au COVID-19 en vigueur au moment de la visite.

ARTICLE 8 : A l'issue du délai de 18 jours précités, le commissaire enquêteur clôturera le registre d'enquête. Il disposera d'un délai de 1 mois pour transmettre au Maire le dossier, le registre d'enquête et ses conclusions motivées.

ARTICLE 9 : Le Conseil Municipal délibérera sur le projet d'aliénation après clôture de l'enquête publique et remise du rapport du commissaire enquêteur.

ARTICLE 10 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Commissaire enquêteur et à Monsieur le Sous-Préfet.

Fait à Gavaudun,
Le 09/09/2020.

Le Maire,
Adrien TEYSSEDOU



AR PREFECTURE

047-214701096-20200907-2020_DE_33-DE
Reçu le 11/09/2020

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Mairie de
Gavaudun

Séance du 07/09/2020

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 10

Nombre de suffrages : 10

Date de convocation
03/09/2020

Date d'affichage
03/09/2020

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

./././...

et publication du :

./././...

L'an deux mille vingt, le sept septembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. TEYSSEDOU Adrien.

Etalent présents :

M. BISSIERES Sylvain Frédéric, Mme BLOT Claudie, M. BOUSQUET Thierry, M. CAPMAS Serge, M. FIAULT Nicolas, Mme GAJAC Paule, Mme GOSSET Angélique, M. GUEDES PIRES Bruno, Mme SOULIER Laura Marie Leslie, M. TEYSSEDOU Adrien

Procuratlon(s) :

Etal(ent) absent(s) :

Etal(ent) excusé(s) :

M. VIERGE Pierre Guy Hervé

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. BOUSQUET Thierry

Numéro interne de l'acte : 33-2020

Objet : Désaffectation partielle du chemin rural de "Fournié-Bas" et ouverture de l'enquête publique en vue de son aliénation

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que les chemins ruraux sont affectés à l'usage public, or une partie du chemin rural de « Fournié-Bas » situé sur les parcelles référencées section D numéros 430, 431, 807 et 808 n'est plus affecté à l'usage du public qui n'a pas lieu de l'utiliser et constitue aujourd'hui une charge d'entreprise pour la collectivité.

Dans l'intérêt général, il est nécessaire de favoriser l'usage du chemin rural de « Fournié-Bas » comme chemin de randonnée pédestre, équestre et cycliste et ainsi permettre la continuité des chemins existants alors qu'aujourd'hui elle n'est plus assurée.

AR PREFECTURE

047-214701096-2020*907-2020_DE_33-DE
Reçu le 11/09/2020

L'aliénation partielle de ce chemin rural, prioritairement aux riverains, apparaît bien comme la meilleure solution. Pour cela, conformément à l'article L161-10-1 du code rural et de la pêche maritime il convient de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation de ces biens du domaine privé de la commune.

Monsieur le Maire demande aux élus de bien vouloir se prononcer sur cette aliénation.

En conséquence, après en avoir délibéré ;
Le conseil municipal,

Constate, de ce fait, la désaffectation de ce tronçon situé sur les parcelles référencées section D numéros 430, 431, 807 et 808, l'utilisation et l'état du chemin ainsi que les conditions de son entretien.

Décide,

De procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation partielle du chemin rural de « Fournié-Bas », en application de l'article L 161-10-1 du code rural et de la pêche maritime et du code des relations entre le public et l'administration ;

Mandate,

Monsieur le Maire pour choisir un Commissaire Enquêteur parmi ceux proposé dans la liste établie par la Commission Départementale de Lot et Garonne pour l'année 2020.

Autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à GAVAUDUN
Le Maire,



AR PREFECTURE

047-214701096-20200727-2020_DE_31-DE
Reçu le 02/09/2020

DELIBERATION Conseil Municipal



Séance du 27/07/2020

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 11

Nombre de suffrages : 11

Date de convocation

23/07/2020

Date d'affichage

23/07/2020

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..../..../..

et publication du :

..../..../..

L'an deux mille vingt, le vingt-sept juillet, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. TEYSSEDOU Adrien.

Étaient présents :

M. BISSIERES Sylvain Frédéric, Mme BLOT Claudie, M. BOUSQUET Thierry, M. CAPMAS Serge, M. FIAULT Nicolas, Mme GAJAC Paule, Mme GERVEAUX Angélique, M. GUEDES PIRES Bruno, Mme SOULIER Laura Marie Leslie, M. TEYSSEDOU Adrien, M. VIERGE Pierre Guy Hervé

Procuration(s) :

Étal(ent) absent(s) :

Étal(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme GERVEAUX Angélique

Numéro Interne de l'acte : 31-2020

Objet : Accord de principe pour enquête publique sur la modification d'assiette du chemin rural de Fournié-Bas

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal de la demande de Monsieur Claude CADIOU demeurant Fournié-Bas, propriétaire, qui souhaite finaliser une vente immobilière en cours.

Monsieur CADIOU sollicite la commune pour une demande de déplacement du chemin rural qui longe actuellement les parcelles cadastrées D 430 | D 807 | D 431 | D 808, en traversant sa propriété.

Il propose le déplacement de ce chemin en bordure des parcelles cadastrées D ~~430~~ | D 807 | D 431 | D 808 et d'acquérir le chemin rural.

Monsieur le Maire rappelle que les chemins ruraux sont affectés à l'usage public, et que par conséquent, la modification de l'assiette d'un chemin rural doit donc passer par la procédure d'aliénation qui est soumise à enquête publique.

AR PREFECTURE

047-214701096-20200727-2020_DE_31-DE

Reçu le 02/09/2020

Après en avoir délibéré et voté à la majorité, le Conseil municipal :

Donne son accord de principe pour la modification de l'assiette du chemin rural de Fournié-Bas ;

Donne tous pouvoirs au Maire pour constituer le dossier et le soumettre à l'enquête publique préalable de 15 jours minimum conformément à l'article L. 161-10-1 du code rural et de la pêche maritime et de nommer un commissaire enquêteur ;

Dit qu'il se réunira à nouveau à l'issue de l'enquête publique pour délibérer sur les résultats de celle-ci et prononcer sa décision définitive ;

Dit que les frais liés à l'enquête publique (parution presse, commissaire enquêteur...), de géomètre et notariés seront à la charge du demandeur ;

Charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et de signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 10, Contre : 0, Abstention : 1)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à GAVAUDUN
Le Maire,

